

Rémunérations dans la fonction publique : un dialogue social relancé mais aux contours encore flous

Le 29 avril 2025, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a réuni les organisations syndicales dans le cadre du nouvel agenda social. Cette rencontre inaugure un cycle inédit de discussions sur les rémunérations des agents publics. Elle intervient dans un climat tendu, où la question du pouvoir d'achat reste la priorité des agents, un an après la dernière réunion sur ce thème.

Un cadre budgétaire contraint, peu propice aux revalorisations générales

Dès l'ouverture des discussions, la DGAFP a précisé le contexte financier : une revalorisation générale de la valeur du point d'indice n'est pas envisageable à court terme. L'administration invoque le coût des mesures prises en 2022 et 2023, qui représentent selon elle un effort budgétaire significatif. Cette position, jugée rigide par les syndicats, exacerbe les tensions.

Face à ce constat, plusieurs organisations syndicales appellent à une mobilisation nationale le 13 mai 2025 pour contester les orientations budgétaires et l'absence de réponses concrètes aux revendications salariales.

Des attentes syndicales pressantes face à l'immobilisme de l'État

Les syndicats attendent des signaux clairs pour restaurer un dialogue social constructif. Ils demandent un cadrage politique fort, des engagements chiffrés et une réelle ouverture à la négociation sur la valeur du point d'indice. Ils souhaitent également que les réformes envisagées se traduisent concrètement dans les textes statutaires et réglementaires. Le contraste entre ces attentes et le discours budgétaire contraint du gouvernement illustre le fossé grandissant entre les agents et leur employeur public.

Deux chantiers prioritaires identifiés par l'administration

Malgré ces limites, la DGAFP propose d'engager deux chantiers interministériels structurants :

1. La refonte de la filière administrative : ce versant de la fonction publique souffre d'un déficit d'attractivité, illustré notamment par un taux croissant de vacances de postes et une faible mobilité entrante. Les grilles indiciaires sont jugées illisibles et peu motivantes. L'objectif est de revoir la lisibilité des carrières et les perspectives d'évolution.

2. La simplification des règles de classement : il s'agit ici d'assurer une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle antérieure, notamment acquise hors fonction publique, lors du recrutement ou des mobilités. Ce levier pourrait améliorer l'attractivité, notamment dans les territoires en tension.

Ces chantiers feront l'objet de groupes de travail dès juin 2025. L'objectif affiché est de rendre les dispositifs plus simples, plus transparents et plus attractifs.

Des pistes de travail sans calendrier ni financement défini

Au cours de la réunion, la DGAFP a esquissé plusieurs pistes sans pour autant les traduire en engagements fermes :

- Une évolution des échelons de début et de fin de carrière pour atténuer le tassement des grilles ;
- Une meilleure reconnaissance des compétences et de l'expérience dans les processus de promotion ;
- Une harmonisation éventuelle des régimes indemnitaires entre ministères pour réduire les inégalités internes.

Cependant, aucune enveloppe budgétaire ni échéance précise n'ont été annoncées, ce qui laisse les agents dans l'incertitude et limite la portée immédiate de ces orientations.

Une réflexion nécessaire sur la reconnaissance du travail public

Pour les agents publics, la question de la rémunération ne se résume pas à une revendication financière : elle renvoie à une exigence de reconnaissance, d'équité et de cohérence entre les discours politiques et les réalités professionnelles. Le fossé entre les efforts quotidiens des agents et un pouvoir d'achat stagnant alimente un sentiment d'injustice croissant.

Le succès du dialogue social en 2025 dépendra donc de la volonté politique d'engager une réforme profonde, au-delà des simples ajustements techniques.